Marseille, le 06 mars 2025

Déclaration liminaire pour le CSA IR du 6 mars 2025

Plan Stratégique Interrégional 2024-2027

Madame la Présidente du CSA IR,

Vous nous convoquez dans le cadre de cette instance pour un échange sur le PSIR de la région Sud-Est.

Le PSIR décline les orientations de la DIR PJJ sud-est jusqu'en 2027 dans la continuité du PSN. Selon ce que nous pouvons lire, tout ira pour le mieux jusqu'en 2027.

Mais dans la réalité, nous constatons que la mise en œuvre ne s'annonce pas si idyllique.

Concernant l'axe 1 sur les stratégies éducatives et la politique de prise en charge des mineurs :
Vous mettez l'accent sur la problématique du narcotrafic.
La CGT PJJ SE a pu observer un début de travail amorcé suite à la médiatisation de grosses affaires alors que cette problématique est pourtant existante depuis bien longtemps dans la région.
Si quelques territoires bénéficient d'intention de recrutements, cela reste fragile, insuffisant et déshabille les moyens RH pour le reste des prises en charge. Nous savons que certains postes prévus à cet effet sont venus remplacer des postes vacants.
Concernant les hébergements, force est de constater qu'il n'y a pas assez de places pour les mineurs ni dans la région, ni hors région. L'expérimentation de l'EPEI Toulon ne représente certainement pas une solution à ce problème.
Chacune leur tour, les structures absorbent les conséquences du dysfonctionnement de l'hébergement à la PJJ. Ainsi, nous faisons le triste constat que toutes passent par un cumul de difficultés ayant pour effet un climat délétère et une prise en charge dégradée.

Sur le deuxième axe « pilotage et le contrôle de l'activité »
Ce thème a un impact direct sur les services en DIR et DT. Cette organisation va inexorablement conduire à des modifications de missions et à une polyvalence pour les agents. La CGT PJJ SE alerte sur les conditions de travail et les RPS.

Sur le troisième axe « une PJJ exemplaire pour sécuriser l'exercice des missions »
Toujours aucune mesure concrète pour « fidéliser » les professionnels et sécuriser ainsi les prises en charge. A l'heure où un nombre important de contrats sont encore dans l'attente d'arbitrage sur leur reconduction pour le mois d'avril, la notion de fidélisation n'est pas encore

au rendez-vous !

Pour la CGT PJJ SE, **l'exemplarité** est un mot fort de sens dont la DIR PJJ SE n'est pas une illustration. En lisant ce mot, nous viennent à l'esprit des situations nous faisant la démonstration du contraire : refus de CITIS récurrents sur des arguments non fondés, droits des agents bafoués (liste non exhaustive : rencontre du médecin du travail, télétravail, congés, l'attribution de la NBI…), informations non communiquées aux agents de manière générale (action sociale, parcours professionnel, procédure disciplinaire, RH…), choix budgétaires de la DIR PJJ SE.

Evoquer la question de la QVCT dans cet axe est ambitieux. Pensez-vous réellement que les professionnels de votre région se sentent bien au travail ?
Si vous souhaitez avancer sur cette question, il faudrait à minima rajouter des formations spécialisées et visites de sites avec les organisations syndicales.

Si tous les objectifs de ce PSIR sont bel et bien atteints, nous en serons bien évidemment satisfaits

La CGTPJJ revendique une administration bienveillante qui se donne réellement les moyens d'atteindre ces objectifs.